

Colloque organisé par le
CREDHO-DI

La réforme de la procédure pénale française s'oriente vers la suppression du juge d'instruction. En matière de lutte contre la corruption, que les fonctions d'enquête et de poursuite soient confiées au ministère public suscite des inquiétudes, dans la mesure où l'indépendance du parquet n'est pas garantie par rapport au pouvoir exécutif.

Plus généralement, l'efficacité des investigations, l'accès à la justice des victimes, le déclenchement des poursuites pour les faits commis à l'étranger, l'obstacle du secret défense méritent d'être soumis au débat et doivent être examinés au regard du droit international.

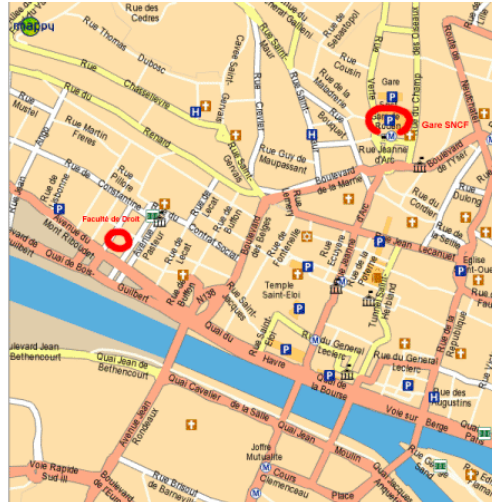
L'utilisation du « plaider-coupable » pour les infractions de corruption, le recours à des mécanismes de répression extra-pénale et à d'autres techniques nouvelles, éventuellement inspirées du droit comparé, sont autant de questions à explorer.

Responsable scientifique :
Juliette LELIEUR

Contact :
Evelyne.Depierrrefeu@univ-rouen.fr

**Manifestation universitaire
prise en compte pour la
formation continue des avocats**

Plan d'accès à partir de la gare SNCF



Prendre le métro (direction Georges Braque ou Technopôle) - arrêt Théâtre des Arts. Puis prendre le bus TEOR T1, T2 ou T3 - arrêt Louis Pasteur (environ 20 mn).

À pied (environ 20 mn), en prenant le boulevard de la Marne, puis le boulevard des Belges. Rue du Contrat Social (4^{ème} rue à droite). Place de la Madeleine, descendre l'avenue Pasteur vers la Seine. La Faculté se situe sur votre droite.

***Combattre la corruption
sans juge d'instruction***



Vendredi 7 mai 2010

Amphi B 250

Faculté de Droit,
Sciences Économiques et Gestion
3, avenue Pasteur
76186 Rouen Cedex